Publikation - 25/01/2023

ADAPTATION DES RÉGIMES D'AIDES AUX ENTREPRISES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES PAR LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Le 17 janvier dernier, la FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Economie et Luxinnovation, a organisé un webinaire à propos des nouveaux régimes d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie : 1. Régime d'aides aux entreprises moyennes consommatrices d'énergie (minimum 2%) mis en place suite à l'accord tripartite du 28 septembre 2022 ; 2. Régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie.

Les aides connues pour 2022 ont été prolongées et adaptées avec des régimes supplémentaires. Les aides s'adressent aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs économiques qui sont confrontées à une forte augmentation des prix du gaz naturel et de l'électricité.

La présentation des régimes d'aides et d'études de cas est disponible **ici**.

La date d'échéance pour l'introduction des demandes d'aide pour la compensation de la hausse des prix de l'énergie pour les mois éligibles 2022 est le 31 mars 2023 au plus tard :

- Grand consommateur : Régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie – Entreprises – Guichet.lu – Guide administratif – Luxembourg (public.lu)
- Moyen consommateur : Régime d'aides aux entreprises moyennes consommatrices d'énergie (minimum 2 %) mis en place suite à l'accord tripartite du 28 septembre 2022 – Entreprises – Guichet.lu – Guide administratif – Luxembourg (public.lu)

La date d'échéance du dépôt des offres pour l'« Aide à l'investissement en faveur de la réalisation et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque suivant un appel d'offres » via

myguichet est le 28 février 2023. Plus d'informations via appel.pv@eco.etat.lu.